

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**POLITIQUE DE LA
VILLE - Approbation du
protocole d'engagements
renforcés et réciproques
du contrat de ville 2020-
2022.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers
votants : 74

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

M. Freddy GRZEZICZAK, M. Sébastien ANETTE.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Les Contrats de Ville dont la durée est prolongée jusqu'en 2022 doivent être renouvelés via un protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020-2022 qui sera annexé au contrat cadre qui a été signé le 29 juin 2015 pour la période 2015-2020.

Le conseil des ministres a présenté le 18 juillet 2018 une feuille de route comprenant 5 programmes et mesures dans les domaines de la sécurité, l'éducation, l'emploi, le logement et le lien social sur lesquels s'appuie ce protocole.

La circulaire du 22 janvier 2019 prévoit aussi la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants au travers de la rénovation des Contrats de Ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le protocole d'engagements renforcés et réciproques ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif au Contrat de Ville prorogé jusqu'au 31 décembre 2022.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 2 voix contre et 1 absence adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50646-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Agglomération du Saint-Quentinois Rénovation du Contrat de Ville 2015-2020

Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020-2022

- Introduction

- **Préambule sur la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire**

Les Contrats de Ville dont la durée est prolongée jusqu'en 2022 doivent être renouvelés via un protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020-2022 qui sera annexé au contrat cadre qui a été signé le 29 juin 2015 pour la période 2015-2020.

Le conseil des ministres a présenté, le 18 juillet 2018, une feuille de route comprenant 5 programmes et 40 mesures dans les domaines de la sécurité, l'éducation, l'emploi, le logement et le lien social sur lesquels s'appuie ce protocole ainsi que la circulaire du 22 janvier 2019 qui prévoit la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers au travers de 3 axes :

- La rénovation des Contrats de Ville et le déploiement du pacte de Dijon,
- Les modalités de déploiement du PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises),
- Le suivi des mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Pour rappel :

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoyait une réforme du cadre de la politique de la ville avec la mise en place d'un nouveau contrat pour la période 2015-2020 intégrant dans un cadre unique les volets urbains, sociaux et économiques.

Le Contrat de Ville 2015-2020 prévoyait :

1- Dans le domaine du logement et du cadre de vie

Au travers du **Programme de Rénovation Urbaine (PRU)**, engagé depuis 2007 :

- **Un changement d'image dans les quartiers concernés** Europe, Neuville, Faubourg d'Isle, Vermandois via notamment les opérations de réhabilitation et démolition / reconstruction de logements sociaux,
- la création d'une **dynamique positive de rééquilibrage des logements sociaux à l'échelle de la commune de Saint-Quentin et un renforcement de la mixité sociale** dans chaque immeuble construit et à l'échelle de chaque quartier.

Au travers du **Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés** lancé en 2011 sur le quartier du Faubourg d'Isle :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine (OPAH-RU),
- Le recyclage foncier de 5 îlots d'habitat dégradé,
- La production de 60 logements sociaux,
- La création de nouveaux équipements de services aux étudiants et à la population : un centre communal d'animation de quartier, un pôle de services aux étudiants,
- 4 nouveaux espaces publics de proximité.

La Ville et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ont bénéficié en 2017 d'un **nouveau Programme de Rénovation Urbaine pour le quartier Europe (intérêt national) et la Cité de Vermand (intérêt régional)**.

Dans le cadre de leur **Plan Pluriannuel d'Investissement 2014-2020**, la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'agglomération ont prévu d'investir 100 millions d'euros et financer nombre de projets dans les quartiers prioritaires.

2- Dans le domaine du développement économique

Le développement économique au cœur des quartiers prioritaires s'est notamment traduit au travers d'aménagements en **Zone Franche Urbaine du Vermandois** qui a été prolongée jusqu'en 2020 sous le nom de « **territoires entrepreneurs** », avec notamment la mise en place d'un dispositif complet d'accueil des jeunes entreprises, au travers d'une **pépinière d'entreprises** (Cré@tis), un **incubateur** (le Garage) et un **hôtel d'entreprise** (le Sillage).

Dans le cadre des opérations du PRU et de l'aménagement des quartiers, la Ville de Saint-Quentin a eu à cœur d'implanter des activités économiques : commerces en pied d'immeubles par exemple.

Tout au long de la période, le **soutien au commerce à l'artisanat et au commerce** s'est poursuivi. L'aide au commerce et à l'artisanat a pris de multiples formes : prêts bonifiés aux artisans, « prêts vitrines » aux commerçants, aides à l'embellissement et à l'aménagement des points de vente, aide au développement d'activités ou à la création d'entreprises.

L'agglomération s'est engagée comme territoire pilote de la robonumerique. En tirant partie de son **environnement économique dédié aux technologies de pointe** – présence de laboratoires de recherche et développement très performants et de fleurons industriels –, l'agglomération a développé un écosystème orienté vers l'accueil et le développement de projets robonumériques avec sa pépinière d'entreprises, son incubateur de projets Cloud Computing, l'excellence de ses filières de formation technologiques, ses intégrateurs robotiques, ses retours d'expériences entre entreprises robotisées du territoire, ses partenariats avec tous les grands fabricants de robots industriels, la présence de Google, Salesforce, Stäubli, Fanuc, etc.

Parallèlement, le soutien à l'emploi s'accompagne d'une **politique de formation** au travers de la Maison de l'Emploi et de la Formation, notamment avec des actions ciblées en direction des publics des quartiers prioritaires.

3- Dans le domaine de la cohésion sociale

C'est selon les principes fondamentaux de la Politique de la Ville que s'est mis en place des projets reposants sur les axes forts suivants :

- La mobilisation des forces du territoire autour d'actions concertées, fortes et cohérentes pour répondre aux difficultés que rencontrent les enfants, les jeunes, les adultes et les familles dans les quartiers les plus en difficultés de la Ville de Saint-Quentin, tout en veillant à la présence d'une mixité sociale dans le déroulement des projets : gage de partage et d'enrichissement mutuel pour les uns et les autres afin de mieux « vivre ensemble ».
- La participation des habitants.

Parallèlement, la Ville de Saint-Quentin a lancé en 2014 une **démarche globale de participation des habitants, acteur de cohésion sociale** en créant différentes instances :

- 8 conseils de quartier,
- 1 conseil des jeunes,
- 1 conseil de la vie associative,
- 1 conseil des seniors.

Ces instances permettant aux habitants de formuler des demandes, leur avis sur les projets qui les concernent et ce, dans le souci de l'intérêt collectif.

Aussi, en 2015, l'agglomération s'est appuyée sur les conseils de quartiers pour mettre en place les conseillers citoyens.

Pour conclure, même s'il reste fragilisé à certains égards, le territoire saint-quentinois dispose d'atouts et de ressources pour mener à bien ces objectifs de réduction des inégalités sociales, urbaines et économiques.

Entre 2015 et 2019, ce sont près **3 407 641 €** qui ont été consacrés par les partenaires (Agglomération du Saint-Quentinois, Ville de Saint-Quentin, Etat, Conseil Départemental de l'Aisne* et Région Hauts-de-France**) aux porteurs de projets pour mener des actions en direction des habitants des quartiers prioritaires.

** jusqu'en 2015*

*** à partir de 2017*

- **Article 1 : Présentation du contrat de ville**

- **Géographie (quartier(s) prioritaire(s), quartier(s) de veille, principales données chiffrées)**

Diagnostic territorial :

Territoire Europe (quartier prioritaire) :



6 380 habitants (2015)

Revenu médian : 8 800 € (2015)

Les éléments sur le quartier Europe extraits du Contrat cadre 2015-2020 :

Le quartier Europe est un quartier résidentiel d'habitat populaire, intégrant toutefois une réelle diversité des situations d'occupation (propriétaires occupants, locataires, locataires du parc social) et des revenus.

Il se caractérise également par :

- Une **situation stratégique** en entrée de ville, des équipements importants à l'échelle de l'agglomération (lycée Condorcet et gymnase Bertrand Gamess...),
- Un quartier diversifié dans ses fonctions, intégré à la ville,
- La présence d'un centre commercial et d'un marché hebdomadaire attractifs, offre une centralité au quartier et contribue au dynamisme de la vie locale. Ils constituent l'âme du quartier et génèrent une image positive qui dépasse

largement le cadre du seul quartier,

- Le **dynamisme de la vie locale** est renforcé par la présence du centre social.

Le Programme de Rénovation Urbaine, porté par la Ville de Saint-Quentin depuis 2007, a initié un changement d'image du quartier par la suppression d'immeubles dégradés (4 immeubles pour un total de 352 logements), par la réhabilitation et la résidentialisation de près de 400 logements et par la création de nouveaux équipements sportifs et de loisirs de plein air et par la recomposition urbaine et paysagère du nord du quartier.

Le quartier présente des risques de décrochages importants du fait de la situation économique générale : **vieillesse de sa population résidente**, de l'emménagement récent de ménages fragiles au regard de leurs revenus et de l'emploi, présence de **poches de précarité et de concentrations des difficultés sociales sur des îlots bien identifiés** gérés par les deux bailleurs sociaux Habitat Saint-Quentinois et Clésence (secteurs Marconi-Calmette, Gay Lussac, Buffon, et au sein des résidences Ile-de-France, Savoie et Lorraine).

Enfin, **le centre commercial** doit faire face à un environnement concurrentiel difficile. Sept autres cellules commerciales, en entrée ouest du quartier situées rue Georges Pompidou, en ont déjà fait les frais et constituent un élément de déprise économique qui dégrade l'image du quartier.

Les évolutions depuis la signature du Contrat cadre en 2015 :

- **En 2016**

Dans le champ du **développement économique**, plus que pour le précédent programme de rénovation urbaine, l'intégration des quartiers prioritaires à la logique de développement économique de l'agglomération, a été au cœur des actions qui ont été menées par la Ville de Saint-Quentin au quartier Europe (principalement), avec le soutien de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne :

- Confortement et qualification des fonctions des commerces et des services de proximité ;
- Pérennisation de l'attractivité des centres commerciaux existants ;
- Accompagnement à la mutation de linéaires commerciaux obsolètes ;
- Soutien à la création d'activités nouvelles et à la constitution d'une offre en locaux adaptés aux besoins et demandes des entrepreneurs ;
- Développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers ;
- Développement de l'économie numérique et Robonumérique ;
- Insertion économique et professionnelle des jeunes par la reconduction du dispositif d'insertion par l'emploi mis en place dans le précédent PRU ;
- Modes de garde collectifs pour aider les familles, notamment monoparentales, à retrouver un emploi.

- **En 2017 et 2018**

Le 10 juillet 2017, la Ville de Saint-Quentin, l'Agglomération du Saint-Quentinois et ses partenaires (ANRU, Caisse des dépôts et consignations, ANAH, Action Logement, les bailleurs sociaux Habitat Saint-Quentinois et Clésence) ont signé un Protocole de préfiguration, première étape de la contractualisation d'un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain à Saint-Quentin (NPRU) avec pour objectif de définir le programme de travail qui a été mis en œuvre en 2018 et en 2019.

Quatre études ont permis à la Ville de Saint-Quentin et à l'Agglomération du Saint-Quentinois de définir les futurs projets urbains à mettre en place sur les quartiers Europe et du Vermandois, dans le but de leur donner un cadre de vie plus agréable, répondant aux besoins et attentes de la population.

Les études ont été engagées courant 2018-2019 :

- Étude du marché local de l'habitat et patrimoine (maîtrise d'ouvrage : Agglomération du Saint-Quentinois),
- Expertises commerciales pour le centre commercial du quartier Europe (maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Quentin),
- Étude de stratégie urbaine et de qualité résidentielle sur le quartier Europe (maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Quentin),

L'étude de stratégie urbaine et de qualité résidentielle visait à définir une stratégie de renouvellement urbain pour le quartier Europe, quartier prioritaire d'intérêt national, s'appuyant sur un document stratégique de réflexion (plan de référence) apte à guider les investissements publics futurs, à un horizon à court terme et à 10-15 ans, intégrant la mise en œuvre du NPRU, ainsi que sur des programmes à l'échelle de plusieurs secteurs d'intervention prioritaires du quartier. Au titre du volet économique du programme de travail, des études d'approfondissement préalables à la mise en œuvre d'un plan d'actions global et partenarial visant à pérenniser le centre commercial du quartier Europe et à renforcer son attractivité, ont été également engagées.

Pour cette étude, la Ville de Saint-Quentin a souhaité élaborer sa stratégie de développement urbain en collaboration avec le conseil citoyen, les acteurs du quartier (lycées, collège, établissements scolaires, centre social municipal ...), les habitants du quartier et les commerçants, les lycées, les collèges, les écoles et le centre social.... permettant ainsi à ces acteurs de terrain de participer aux transformations majeures que va connaître leur quartier. La concertation attendue a permis de libérer la parole et d'impliquer les participants dans le processus de réflexion et de décision dans une logique de coopération.

Dans le cadre d'un Plan de mobilisation des acteurs du quartier, validé en début de mission du prestataire retenu par la Ville de Saint-Quentin, ont été menés, dans le courant du 2^{ème} trimestre 2018, des entretiens individuels, des travaux pédagogiques avec les élèves des écoles, ainsi que des « promenades urbaines » ouvertes à tous, en journée ou en soirée. Huit promenades ont ainsi été menées dans le quartier mobilisant entre 10 et 20 personnes par séance. Ces promenades urbaines ont été

encadrées par le service de Médiation.

- Étude de repérage sur la situation de copropriétés fragiles sur le quartier Europe (maîtrise d'ouvrage : Agglomération du Saint-Quentinois).

L'étude de repérage des copropriétés fragiles a, quant à elle, été amorcée dans un second temps, après une première approche avec les syndicats de copropriété du quartier.

Dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic complet du quartier Europe, des analyses préparatoires de la situation des copropriétés du quartier Europe (8 copropriétés principales dans le quartier), ont été engagées à la fin de l'année 2018 par la Ville, en partenariat avec l'Agglomération du Saint-Quentinois. Ces analyses ont permis de collecter et d'analyser les données statistiques disponibles puis, de les confronter avec la réalité dans le cadre d'entretiens individuels. Elles ont permis de répondre de manière claire à la question suivante : y a-t-il matière à engager une action curative sur une ou plusieurs copropriétés ou à prévenir des signes flagrants de vulnérabilité et de fragilisation (veille, anticipation des spirales négatives ...) ?

Opération d'investissement financée dans le cadre du Contrat de Ville par la Région Hauts-de-France :

En 2017, la Ville de Saint-Quentin a réalisé la réfection de la cour de l'école Laroche.

La rénovation a permis de renforcer les activités proposées à la jeunesse du quartier sur les temps périscolaires et extrascolaires (ALSH estival).

Territoire Neuville (quartier prioritaire) :



1 510 habitants (2015)

Revenu médian : 8 600 € (2015)

Le quartier de Neuville est également un quartier populaire, et avec une grande diversité de revenus, mais dont le caractère résidentiel et le peuplement social sont très marqués : **vieillesse de la population et faible rotation résidentielle dans sa zone pavillonnaire, précarité financière des ménages et des problèmes d'insécurité concentrés dans les immeubles collectifs** (Croisières, secteur Cantelon-Lemaire).

Toutefois, plusieurs initiatives, tant de la part du bailleur social Habitat Saint-Quentinois que de la Ville de Saint-Quentin, ont permis d'enclencher une amélioration de la situation préexistante : réhabilitation de 430 pavillons individuels, amélioration du fonctionnement urbain du quartier autour du centre commercial, du centre social et des entrées-sorties de la zone pavillonnaire (raquettes et aires de stationnement). Un important programme de réhabilitation thermique des immeubles collectifs du quartier (Les Croisières) va également permettre au patrimoine du bailleur de retrouver une attractivité, tout en maîtrisant les charges des locataires.

De par sa situation géographique en marge de l'agglomération, **le territoire de Neuville peut également apparaître comme isolé**. Les projets structurants à l'échelle du quartier du Faubourg d'Isle (PNRQAD, pôle universitaire) n'ont pas pu dynamiser et bénéficier au quartier, tel qu'escompté, avec notamment un niveau scolaire à la sortie du collège dans les plus faibles, en 2017 (avant dernier (le collège Jean Moulin étant le dernier)).

Opérations d'investissement financées dans le cadre du Contrat de Ville par la Région Hauts-de-France :

Entre 2017 et 2018, l'Agglomération du Saint-Quentinois a procédé au quartier de Neuville (Les Croisières), à l'implantation de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

En complémentarité, la Ville de Saint-Quentin, entre 2018 et 2019, a procédé à l'amélioration de l'accessibilité et à la réfection des stationnements au n°1, n°5 et n°7 rue Raoul Huguet et n°2 rue Jaques Blanchot.

Territoire Faubourg d'Isle (quartier prioritaire) :



2 550 habitants (2015)
Revenu médian : 10 900 € (2015)

Le territoire du Faubourg d'Isle a bénéficié d'une attention particulière depuis de nombreuses années. Quartier ancien de faubourg, au sud de l'agglomération, il accueille une **population très populaire, aux revenus très modestes, autant propriétaire de son logement que locataire.**

Celle-ci a vécu longtemps avec des activités industrielles au cœur du tissu d'habitat. Ces entreprises étant désormais parties ou réimplantées dans des zones d'activités dédiées, elles ont laissé dans le quartier plusieurs friches industrielles et urbaines que la Communauté d'agglomération, la Ville de Saint-Quentin et les principaux bailleurs sociaux tentent de résorber au fur et à mesure par de projets immobiliers conséquents (Programme de Rénovation Urbaine, PNRQAD, développement du campus de Saint-Quentin).

Le tissu commercial est bien constitué (plus d'une centaine de commerces et de services aux particuliers sont recensés) et s'organise principalement autour de deux artères structurant le quartier : les rues de Guise et du Général Leclerc.

Le parc social y est peu représenté, sauf dans sa bordure sud (Million Populaire et Dorgelès). Le Programme de Rénovation Urbaine a permis le développement d'une offre sociale neuve et l'accueil de nouveaux résidents, favorisant ainsi la mixité sociale dans le quartier. Trois nouvelles résidences, du bailleur Habitat Saint-Quentinois, pour

près de 160 logements créés, ont permis l'accueil de plus de 300 personnes dans le quartier depuis 2009.

Le projet de requalification du quartier du Faubourg d'Isle, inscrit dans le cadre du **Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)** complète le dispositif et avait pour ambition de :

- Replacer le quartier au cœur de l'évolution de la ville et des dynamiques de développement proches (pôle universitaire, Quai Gayant, développement résidentiel à Gauchy, zones d'activités économiques au sud de l'agglomération ...),
- Redonner au quartier les qualités et les fonctionnalités d'un secteur urbain au cœur de la ville, attractif pour les habitants et les usagers,
- Proposer une offre de logements diversifiée, source d'équilibre, de cohésion sociale et de mieux-être pour les habitants du quartier,

Les actions menées, tant par les bailleurs sociaux (recyclage foncier de 5 îlots d'habitat dégradé, production de 48 logements sociaux), que par la Ville de Saint-Quentin (lancement d'une OPAH-RU, création de nouveaux équipements de services à la population, 4 nouveaux espaces publics de proximité) et la Communauté d'agglomération (une maison des étudiants, un programme d'aménagement urbain complet boulevard du Maréchal Juin), contribuent à la transformation radicale du quartier.

Les évolutions depuis la signature du Contrat cadre en 2015 :

- En 2016

La Ville de Saint-Quentin a lancé un important programme de requalification du quartier du Faubourg d'Isle, baptisé « Faubourg d'Isle en devenir 2011-2017 ». Ce programme s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) au bénéfice du quartier du Faubourg d'Isle, signé avec l'ANRU le 19 décembre 2011.

Dans ce cadre, une Opération programmée d'amélioration de l'habitat -renouvellement urbain (OPAH-RU) a été mise en œuvre dès 2012 et s'est achevée le 31 décembre 2016. Une centaine de propriétaires, occupant leur logement ou le louant, ont pu bénéficier des aides conjointes de l'Anah, de la Ville et du Conseil régional afin de rénover leur logement.

Quant au projet de création d'une maison de services à la population au sein de l'immeuble « Jean Qui Rit Jean Qui Pleure », l'année 2016 a permis d'arrêter la programmation pour ce futur équipement et de lancer le concours de maîtrise d'œuvre.

Le maître d'œuvre a été notifié en début d'année 2017 afin qu'il puisse engager les études de conception et préparer les appels d'offres pour les travaux.

Après notification des entreprises chargées des travaux, les travaux de restructuration de l'immeuble ont débuté durant l'été 2018 pour une durée d'environ 18 mois. La Maison de services sera ouverte en 2020.

- En 2017

Cinq opérations de réhabilitation d'îlots d'habitat dégradé ont été menées sous maîtrise d'ouvrage du bailleur Habitat Saint-Quentinois : l'année 2017 a vu la démolition des immeubles vacants des îlots N°2 (à l'angle des rues Jules César et de la rue du Général Leclerc) et N°3 (rue Jules César), respectivement en juin et septembre 2017. De même, la préparation des travaux des îlots N°4 (rue Charles de Foucauld) et N°5 (à l'angle des rues Hoche et de Guise) a été bien avancée, ce qui a permis d'envisager un début de travaux de réhabilitation de l'immeuble pour mars 2018 (pour l'îlot N°4) et de démolition de l'ancien garage pour l'îlot N°5.

Ces phases importantes de travaux ont fait l'objet d'une communication spécifique auprès des riverains en 2017.

Afin de présenter le projet et dialoguer avec les futurs utilisateurs, deux réunions publiques ont été menées par la municipalité en 2017. L'une d'elle a été préparée à l'attention des conseillers citoyens et des représentants des associations du quartier, la seconde a été ouverte aux habitants du Faubourg d'Isle et aux commerçants du quartier. Parallèlement, les associations utilisatrices de la mairie annexe du Faubourg d'Isle ont été concertées afin de recenser leurs besoins et de s'assurer que les particularités de leurs activités soient compatibles avec les espaces qui leur seront mis à disposition.

D'autres réunions d'information concernant l'avancement du projet ont été programmées dans le courant de l'année 2018.

La Ville a lancé deux nouvelles opérations en 2017 : la création d'un parking paysager de 15 places à l'angle des rues Ledru Rollin et Saint-Antoine et la sécurisation piétonne du carrefour à l'angle des rues de Guise et Charles de Foucauld.

La création de l'aménagement à l'angle des rues Saint-Antoine et Ledru-Rollin a répondu, quant à lui répond, à un besoin en places de stationnement pour les résidents du quartier. Cet aménagement a facilité l'accès aux commerces de la rue du Général Leclerc. Pour permettre cet aménagement, un bâtiment très dégradé a été démoli en décembre 2017. Les travaux d'aménagement du parking ont été réalisés en début d'année 2018. 15 places de stationnement ont été créés à l'angle des rues Ledru Rollin et Saint-Antoine.

- **En 2018**

Cinq opérations de réhabilitation d'îlots d'habitat dégradé ont été menées sous maîtrise d'ouvrage du bailleur Habitat Saint-Quentinois : l'îlot N°2 (à l'angle des rues Jules César et de la rue du Général Leclerc), l'îlot N°4 (rue Charles de Foucauld) et N°5 (à l'angle des rues Hoche et de Guise). Ce sont ainsi 15 logements neufs, ainsi qu'une cellule commerciale, rue du Général Leclerc, qui ont été mis en gestion en 2019. Ils seront suivis par les travaux de construction de 22 nouveaux logements rue Jules César (îlot N°3) et 11 logements rue Quénescourt (îlot N°6), prévus en 2019 et 2020.

Ces travaux ont fait l'objet d'une communication régulière auprès des riverains et des habitants du quartier en 2018, concomitamment de celle menée pour les travaux de la Maison de services à la Population.

Les travaux de la Maison de Services à la Population ont été, en effet, engagés en septembre 2018 pour une durée de 18 mois. La Maison de services sera ouverte dans en 2020.

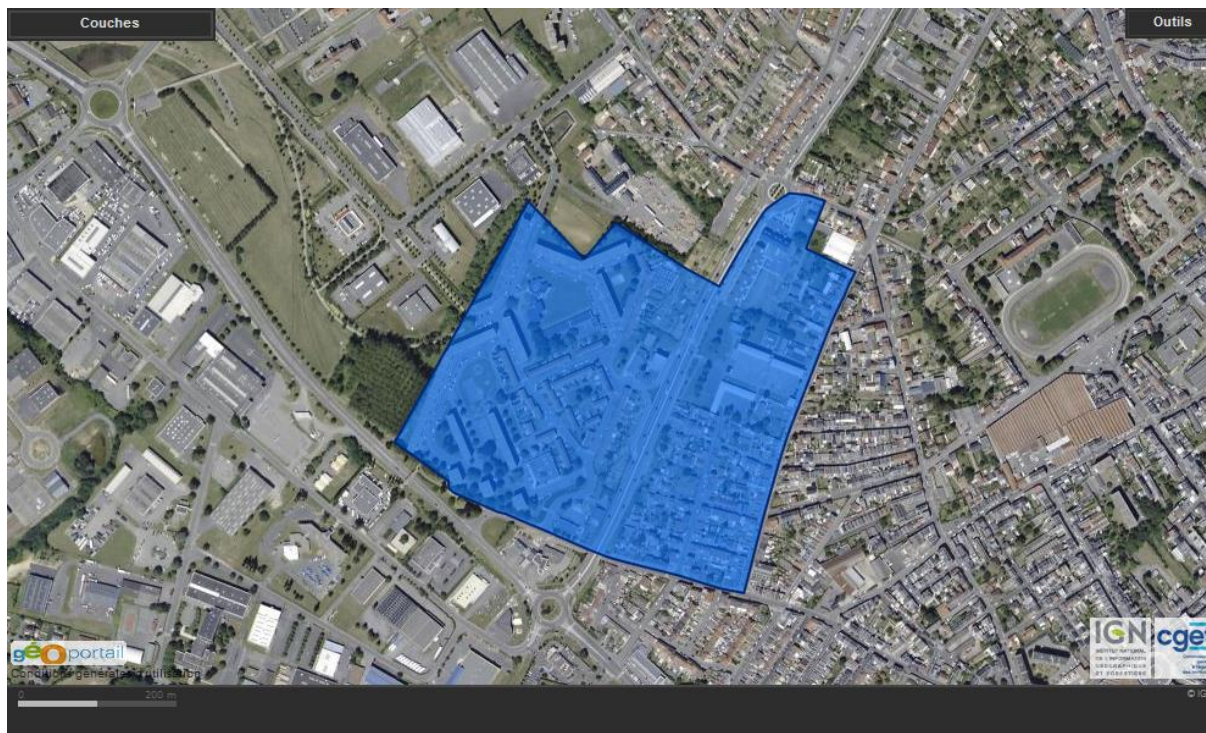
Afin de présenter le déroulement des phases importantes du chantier et de dialoguer avec les futurs utilisateurs, des réunions publiques d'information ont régulièrement été menées par la municipalité : deux en 2017, une en 2018 et une autre en début d'année 2019. Les associations utilisatrices de la mairie annexe du Faubourg d'Isle ont été concertées afin de recenser leurs besoins et de s'assurer que les particularités de leurs activités soient compatibles avec les espaces qui leur seront mis à disposition.

La nécessité d'inscrire la future Maison de Services dans la vie du quartier et dans l'inconscient collectif comme l'a été dans son temps « l'ancien Casino », a amené la Ville à proposer la possibilité aux habitants du quartier de choisir un nom au futur équipement. Cette concertation est menée sous l'égide du conseil de quartier du Faubourg d'Isle et a fait l'objet en 2019 d'une consultation citoyenne.

- **En 2019**

Mise en sécurisation piétonne du carrefour à l'angle des rues de Guise et Charles de Foucauld. Une maison d'habitation et un garage ont été démolis en 2018, afin de laisser place à un aménagement qualitatif et paysager du carrefour comprenant 3 places de parking résidentiel supplémentaires.

Territoire Vermandois (quartier prioritaire) :



1 770 habitants (2015)
Revenu médian : 7 100 € (2015)

Le Territoire Vermandois est composé de deux entités urbaines et sociales contrastées, séparées par une césure Ouest-Est, le Boulevard Emile et Raymond Pierret : la cité de Vermand, quartier mono fonctionnel à vocation sociale et le secteur Saint-Jean / Fayet, quartier ancien de faubourg et, dont la population résidente, tant propriétaire de son logement que locataire, dispose de revenus le plus souvent très modestes.

Du point de vue de l'habitat, le secteur Saint-Jean / Fayet connaît de nombreuses situations d'insalubrité et d'indignité des logements, tandis que la cité de Vermand, au travers de divers programmes d'intervention publique depuis 2000, bénéficie d'un suivi permanent pour l'amélioration du parc de logements, dont le dernier en date, le Programme de Rénovation Urbaine, a permis la réhabilitation de 63 pavillons individuels gérés par Habitat Saint-Quentinois.

Des aménagements urbains, engagés depuis 2013 et qui se sont poursuivis après 2015, ont permis une **amélioration notable du fonctionnement urbain** de la cité de Vermand et de **son cadre de vie**, appréciée par les habitants.

La cité de Vermand dispose du **parc social le plus abordable de l'agglomération** (niveaux de loyers très bas mais des charges plutôt élevées). C'est un avantage pour les ménages qui peuvent y accéder, mais il accroît le **risque d'isolement social d'une population déjà fragile** (taux de chômage élevé, sur-représentation de personnes sans diplôme, précarité financière, dépendance importante aux prestations sociales,

un turn over peu élevé au sein des logements).

De plus, les logements sont vieillissants, ce qui pose à court terme la question de la vacance (une demande en baisse du fait de leur configuration) et à moyen terme la question de l'adaptabilité et du caractère transformable des immeubles et des logements du bailleur social d'Habitat Saint-Quentinois.

L'enclavement du quartier était une réalité quotidienne qui persistait malgré les réalisations du précédent Programme de Rénovation Urbaine, et malgré un positionnement en Zone Franche Urbaine et en proximité de grandes zones d'activités de services. Le commerce de proximité est assuré par deux supermarchés implantés dans la ZAC la Vallée, de l'autre côté de la RD1029. L'insécurité de la traversée piétonne de cet axe routier structurant de l'agglomération, associée aux problèmes d'accessibilité relevés par les résidents sur la passerelle qui enjambe la RD1029, était vécue par les habitants de la cité de Vermand comme un facteur d'isolement supplémentaire.

Les évolutions depuis la signature du Contrat cadre en 2015 :

- En 2016 et 2017

L'année 2016 a vu en particulier la **requalification de la passerelle sur la RD1029**, volet principal d'un dispositif global de sécurisation des traversées piétonnes entre la cité de Vermand et les centres commerciaux de proximité de la ZAC la Vallée, situés de l'autre côté de la RD1029. L'ouvrage principal et les aménagements réalisés aux abords (cheminements piétons, rampe PMR, escaliers ...) ont été inaugurés le 25 novembre 2016.

L'année 2016 a vu l'achèvement de la **requalification des rues Paul Codos et du Docteur Georges Bachy ainsi que l'engagement de la réhabilitation de la rue Jean Zay depuis la rue de Vermand**. Ce programme s'est poursuivi en 2017 par la création de 15 places de stationnement supplémentaires allée Louis Braille. L'ensemble de ces investissements ont été plébiscités par les habitants du quartier au travers de plusieurs réunions de concertation menées au centre social associatif du Vermandois, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales sur la base d'un projet social.

Enfin, l'année 2016 a été l'occasion de poursuivre les travaux préparatoires à la construction de la **Manufacture**. Entre septembre et décembre 2016, a été aménagé un bassin pour le recueil des eaux pluviales de 500 m³ et des fourreaux d'attente ont été posés afin de faciliter la poursuite des travaux. Ceux-ci ont démarré en mai 2017, pour une durée totale de 10 mois.

Le projet a été présenté aux habitants du quartier du Vermandois dans les 2 centres sociaux du quartier, respectivement le 17 mars 2016 et le 11 avril 2016. Le projet a fait l'objet d'une présentation aux associations partenaires le 23 mars 2016.

Parallèlement, tout au long du déroulement des travaux et dans la perspective de l'ouverture de ce nouvel équipement culturel, la Ville a souhaité engager un projet d'accompagnement culturel avec les habitants qui s'est appuyé sur 2 temps forts :

- La pose de la première pierre, le 8 avril 2017.

Pour cet événement, une collecte d'objets symboliques a été mise en place avec les écoles saint-quentinoises et sur différents sites de la ville. Les objets ont été installés dans des gabions, figurant les premières pierres du futur édifice. La récupération des gabions et leurs venues sur le site de La Manufacture ont fait l'objet d'une parade musicale avec les habitants et la compagnie GENERIK VAPEUR, renommée pour sa maîtrise des Arts de la rue. Plus de 300 personnes ont répondu à cet événement qui se voulait d'abord populaire et festif.

- Le deuxième temps fort a été l'inauguration de la Manufacture, qui a vu revenir la compagnie GENERIK VAPEUR, le 19 septembre 2018.

- **En 2017**

Le 10 juillet 2017, la Ville de Saint-Quentin, l'Agglomération du Saint-Quentinois et ses partenaires (ANRU, Caisse des dépôts et consignations, ANAH, Action Logement, les bailleurs sociaux Habitat Saint-Quentinois et Clésence) ont signé un Protocole de préfiguration, première étape de la contractualisation d'un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain à Saint-Quentin (NPRU). Le Protocole de préfiguration avait pour objectif de définir le programme de travail à mettre en œuvre en 2018 et en 2019.

Quatre études ont permis à la Ville de Saint-Quentin et à l'Agglomération du Saint-Quentinois de définir les futurs projets urbains à mettre en place sur les quartiers Europe et du Vermandois, dans le but de donner à ces quartiers un cadre de vie plus agréable, répondant aux besoins et attentes de la population. L'étude du marché local de l'habitat et patrimoine portée par la communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, concernant le quartier du Vermandois, a été engagée courant 2018 – 2019.

- **En 2018**

L'investissement mené dans le cadre du Programme de rénovation urbaine en faveur de la rénovation du quartier du Vermandois s'est poursuivi, en 2018, par l'achèvement de la requalification des rues de la cité de Vermand. Engagé dès 2015 dans le cadre du Programme, il s'est poursuivi sans les financements de l'ANRU en 2016 (allée Louis Braille) et en 2018 (rue Jean Zay 2^{ème} partie et rue Schubert). Les travaux ont consisté au remplacement des réseaux humides, à l'enfouissement des réseaux secs (télécom, électricité), à la refonte de l'éclairage public et à la rénovation des voiries et des trottoirs.

Parallèlement le bailleur social Habitat Saint-Quentinois a engagé la rénovation de 63 logements individuels de son patrimoine dans la cité, avec pour objectif, l'amélioration

du cadre de vie de ses locataires. Les travaux ont été achevés dans le courant de l'année 2019.

Opération d'investissement financée dans le cadre du Contrat de Ville par la Région Hauts-de-France

En 2019, l'Agglomération du Saint-Quentinois poursuit l'enfouissement de conteneurs enterrés par l'implantation de 14 conteneurs (7 pour le tri sélectif et 7 pour les ordures ménagères), cité de Vermand.

Territoire Saint-Jean Billon Artois-Champagne (quartier de veille) :



Estimation de près de 12 000 habitants

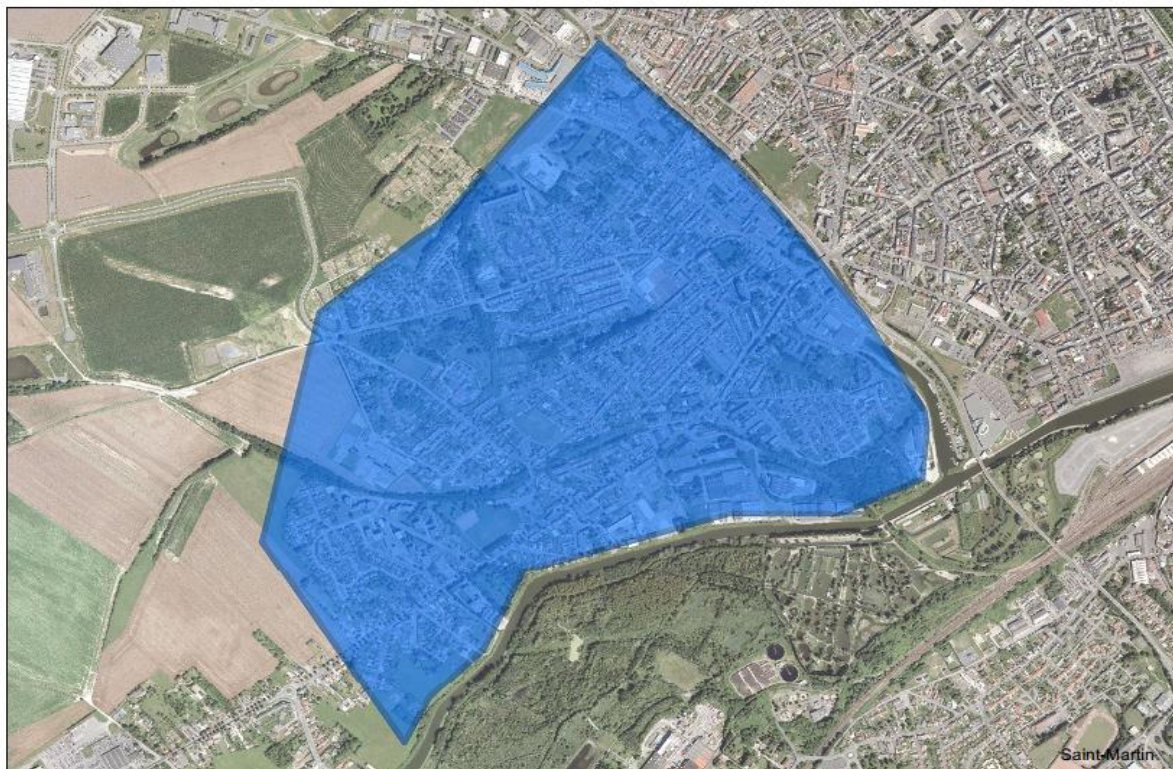
Ce territoire à l'ouest de la ville présentait à la fois **des dysfonctionnements urbains et sociaux, mais aussi les potentialités de développement très importantes** : ensembles d'habitat sociaux, privé, de zones d'activités, d'ensembles commerciaux (Pontoile), d'équipements (stades...) et bénéficiant d'une excellente desserte routière et autoroutière.

Ce « quartier de veille » présente la particularité de réunir des secteurs facilement identifiables :

- **Un ancien faubourg ouvrier au Sud-Est**, constitué d'habitat traditionnel,
- D'une **citée entièrement rénovée (ancienne citée d'urgence Artois-Champagne) et d'un habitat pavillonnaire diffus.**

Ce secteur a longtemps souffert d'une trop grande spécialisation de chacune de ces entités, de coupures urbaines liées à la présence d'infrastructures routières, de difficultés économiques et sociales.

Territoire Saint-Martin (quartier de veille) :



Estimation de près de 7 000 habitants

Le quartier Saint-Martin, le plus vaste de Saint-Quentin, est **très hétérogène en termes d'habitat**. Des secteurs très différents les uns les autres se jouxtent sans harmonie architecturale et sociale : **cités d'habitat social** (Aviateurs, Charcot, Musiciens, Chaussée Romaine, la Tombelle), **d'îlots mixtes** (habitat social en collectif et individuel privé et social : Rampe Saint-Prix, George Sand, Alphonse Daudet...), **îlots d'habitat plus traditionnel disséminés dans le quartier avec une population âgée très isolée**.

Le Faubourg est délimité par de **grands axes de circulation** qui coupent nettement le quartier du reste de la ville.

Ce territoire souffre par ailleurs d'un **manque de voies communicantes entre les différents micro-quartiers**, rendant ainsi difficiles les déplacements de population et **ne permettant pas aux habitants d'affirmer un sentiment d'appartenance à un seul et même quartier**.

Le quartier a bénéficié **d'opérations de constructions de logements, dans le cadre du programme de Rénovation Urbaine** (Chaussée Romaine et Résidence Saint-Maurice).

Les évolutions depuis la signature du Contrat cadre en 2015 :

Le quartier Saint-Martin bénéficie d'un nouveau centre social : l'ancien centre social a été démoli et sa re-construction a démarré en juin 2017. Le centre social a été inauguré le 29 septembre 2018.

Construit sur deux niveaux et disposant d'une surface de 800 m² (soit deux fois plus grand que l'ancien centre social), ce nouveau pilier de la cité comprend en son rez-de-chaussée trois espaces publics : un lieu d'accueil et de convivialité, un espace consacré à la petite enfance, une cuisine pédagogique, ainsi qu'un espace technique.

L'étage est, quant à lui consacré, en partie aux arts vivants et du spectacle, il compte aussi une bibliothèque et un espace administratif.

Opération d'investissement financée dans le cadre du Contrat de Ville par la Région Hauts-de-France :

Pour améliorer les conditions d'accueil des usagers, la Ville de Saint-Quentin a équipé, en 2017, le centre social Saint-Martin (tables, chaises, équipement informatique ...).

PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES

Habitat – Cadre de Vie– Accès aux services publics (Source : Clésence (1), Habitat Saint-Quentinois (2), Direction de la Cohésion Communautaire (3))		
	2018	2019
Taux de vacance des logements sociaux (1)		
<i>Europe</i>	6.41 %	3.32 %
<i>Faubourg d'Isle</i>	2 %	2.01 %
<i>Vermandois</i>	10 %	5 %
Taux de vacance des logements sociaux (2)		
<i>Europe</i>	1.77 %	2.16 %
<i>Neuville</i>	1.79 %	1.28 %
<i>Faubourg d'Isle</i>	5.40 %	6.67 %
<i>Vermandois</i>	4.44 %	2.76 %
Montants des dégradations dans les logements sociaux (1)	232 855 €	249 481.60 €
Montants des dégradations dans les logements sociaux (2)	223 218 €	292 133 €
Nombre de projets d'accompagnement de proximité dans les démarches administratives (3)	10	14

Les taux de vacance des logements sociaux de Clésence et d'Habitat Saint-Quentinois sont globalement en baisse, sauf pour les quartiers Europe et Faubourg d'Isle, légèrement en hausse.

Le montant des dégradations dans les logements sociaux a augmenté entre 2018 et 2019 chez Clésence de + 7.14 % et chez Habitat Saint-Quentinois soit 30.87 % (pour mémoire, entre 2017 et 2018, l'augmentation était de 0.84 %). Cette évolution s'explique par l'augmentation des taux d'abandons des logements, par l'augmentation des décès des locataires sans héritier et par l'augmentation des coûts de remise en état.

Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture (Source : Education Nationale (1) et Dispositif Réussite Educative (2))		
	2018	2019
Taux de réussite au Brevet des Collèges (1)		
<i>Collège Hanotaux</i>	82 %	ND*
<i>Collège Marthe Lefèvre</i>	79 %	ND*
<i>Collège Jean Moulin</i>	86 %	ND*
<i>Collège Montaigne</i>	76 %	ND*
<i>National</i>	87.1 %	86.5 %
Nombre de jeunes suivis dans le cadre du dispositif de Réussite Educative (2)	155 (dont 45 % de filles et 55 % de garçons)	160 (dont 40 % de filles et 60 % de garçons)
Taux d'atteinte des objectifs fixés (2)	58 %	70 %

ND* non disponible

Le taux d'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du dispositif de Réussite Educative (renforcement de l'apprentissage des fondamentaux, organiser son travail scolaire en dehors de l'école, découvrir et intégrer une activité sportive ou culturelle...) des jeunes suivis dans le cadre de la Réussite Éducative est en hausse de 12 points entre 2018 et 2019. Les motifs des arrêts des parcours sont les suivants : non investissement des familles, relais vers une autre structure et déménagement.

Pratiques sportives (Source : Direction de la Cohésion Communautaire)		
	2018	2019
Nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires concernés des projets d'incitation à la pratique sportive régulière	1 951	2 234

Le nombre de jeunes ayant bénéficié d'un projet d'incitation à la pratique sportive est en augmentation.

Développement économique, Emploi, Formation et Insertion (source : INSEE)		
	2017	2018
Nombre d'allocataires percevant le RSA par quartier prioritaire		
<i>Neuville</i>	206	217
<i>Europe</i>	662	660
<i>Vermandois</i>	258	253
<i>Faubourg d'Isle</i>	220	257

Le nombre de bénéficiaires du RSA issus des quartiers prioritaires entre 2017 et 2018 est en hausse pour les quartiers Neuville et Faubourg d'Isle et marque une légère baisse pour les quartiers Europe et Vermandois.

Développement économique, Emploi, Formation et Insertion (source : INSEE)			
	2016	2017	2018
Nombre de demandeurs d'emploi par quartier prioritaire			
<i>Europe</i>	1 155	1 189	1 162
<i>Faubourg d'Isle</i>	520	516	488
<i>Neuville</i>	325	382	382
<i>Vermandois</i>	395	415	422

Globalement, on constate une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi entre 2016 et 2018 sur les quartiers prioritaires Europe, Neuville et Vermandois.

Néanmoins, entre 2017 et 2018, le nombre de demandeurs d'emploi baissent sur le quartier Europe et le nombre de demandeurs d'emploi stagnent sur le quartier de Neuville.

Seul le quartier du Faubourg d'Isle bénéficie d'une baisse du nombre de demandeurs d'emploi sur la période.

Santé – Prévention (Source : INSEE)		
Taux de personnes couvertes par la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) par quartier prioritaire	2018	2019
<i>Europe</i>	37.3 %	ND*
<i>Faubourg d'Isle</i>	27.5 %	ND*
<i>Neuville</i>	41.1 %	ND*
<i>Vermandois</i>	43.7 %	ND*

ND* non disponible

- **Article 2 : Objet de l'avenant et priorité du territoire**

- **Contexte (cf. circulaire du 22 janvier 2019)**

Eléments d'actualisation, nouveaux documents cadres :

Pour l'Agglomération du Saint-Quentinois :

- Dynamique engagée sur le territoire autour de cette rénovation

Lancée en juin 2017, en présence du 1^{er} Vice-président de l'Agglomération du Saint-Quentinois en charge des politiques contractuelles, la démarche d'élaboration du projet de territoire, pilotée par la Direction de la Cohésion Communautaire avec le concours des autres directions de la Communauté d'agglomération, et des partenaires institutionnels et associatifs a été rythmée par différentes phases de travail :

- 1- Elaboration du diagnostic qui a permis notamment d'identifier les atouts et les faiblesses du territoire :** analyse socio-économique du territoire, couplée aux entretiens avec les maires des communes de l'Agglo du Saint-Quentinois, suivis de réunions publiques, de la démarche itinérante du bus et des questionnaires mis à la disposition des habitants.
- 2- Identification des enjeux du territoire :** sur la base du diagnostic soumis à concertation des partenaires institutionnels et associatifs dans le cadre des 4 assises du territoire auxquelles les élus étaient conviés.
- 3- Rédaction d'une première esquisse de projet de territoire** déclinant les orientations générales qui a fait l'objet d'une présentation en conférence des maires le 20 novembre 2017.

- 4- **Définition des objectifs et pistes d'actions** en partenariat avec les directions de la Communauté d'agglomération.
- 5- **Définition d'une stratégie collective** avec les partenaires institutionnels : menée en parallèle des démarches d'élaboration des schémas régionaux, départementaux...
- 6- **Nouvelle concertation pour partager l'ensemble de ces travaux** avec les partenaires institutionnels (Etat, Région, chambres consulaires, bailleurs,...), en septembre et octobre 2018.
- 7- **Présentation**, en décembre 2019, **en Conférence des maires**.
- 8- **Présentation aux élus du territoire** lors du séminaire du 23 janvier 2020.

Le conseil de développement a également été associé à la réflexion tout au long de la démarche.

Au terme de cette phase de travail, près de 1 000 personnes ont été consultées.

Les phases d'analyse et de concertation sur le Projet de territoire ont permis de faire émerger **3 chantiers stratégiques pour le développement du territoire**.

Ces trois "chantiers", ont été déclinés en **9 objectifs**, qui constituent un socle de priorités qui permettra à la Communauté d'agglomération de disposer d'un fil rouge dans le déploiement de ses politiques publiques.

Trois chantiers stratégiques ont été identifiés :

- Un premier chantier « **faire de notre identité locale un vecteur de développement** »,
- Un deuxième chantier « **innover au quotidien pour dynamiser l'économie locale** »,
- Un troisième chantier « **promouvoir la qualité de vie du Saint-Quentinois, entre le rural et l'urbain** ».

Trois chantiers qui font l'objet de 9 objectifs :

Objectif n°1 : Valoriser le patrimoine naturel, culturel et architectural du Saint-Quentinois,

Objectif n°2 : S'appuyer sur les équipements structurants du Saint-Quentinois pour accroître l'attractivité du territoire,

Objectif n°3 : S'appuyer sur les secteurs porteurs dans une démarche prospective,

Objectif n°4 : Faire monter en compétences le territoire,

Objectif n°5 : Maintenir une offre de services et de commerce de proximité,

Objectif n°6 : Encourager un réseau de services médicaux de proximité,

Objectif n°7 : Faciliter la mobilité géographique des habitants,

Objectif n°8 : Animer une politique territoriale de proximité autour de la vie associative, du lien intergénérationnel, de la démocratie locale,

Objectif n°9 : Engager une démarche de transition écologique et énergétique sur l'ensemble de territoire.

Aussi, compte tenu de la démarche engagée dans le cadre du projet de territoire, les axes suivants seront renforcés dans le cadre du contrat de ville :

- Renforcer la thématique emploi / insertion / développement économique

S'appuyer le projet de territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois pour :

- S'appuyer sur les secteurs porteurs dans une démarche prospective,
- Faire monter en compétences le territoire,
- Maintenir une offre de services et de commerce de proximité.

- Sécurité / prévention

Il s'agit d'une thématique à renforcer.

La fusion entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon a amené à repenser la politique de prévention et de sécurité à l'échelle des 39 communes de l'Agglomération.

Aussi, le CISPD à l'échelle des 39 communes a été revisité. Il porte sur 4 programmes :

- Le programme d'actions pour les publics exposés à la délinquance :
 - ✓ La prévention de la délinquance des mineurs,
 - ✓ La prévention en matière d'addictologie,
 - ✓ La prévention de la radicalisation,
 - ✓ La prévention de la récidive,
 - ✓ La réparation - sanction.
- Le programme d'actions pour la protection des victimes, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.
- Le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique et en matière de sécurité routière.
- Le programme d'actions pour la police des campagnes (hors quartiers prioritaires) et de l'environnement.

D'autre part, la thématique cadre de vie et logement a été renforcée en impliquant

les deux bailleurs Partenord Habitat (Habitat-Saint-Quentinois et Partenord Habitat ont fusionné, le 1^{er} janvier 2020) et Clésence dans le cadre de l'exo-TFPB, en intégrant, en 2019, notamment le programme d'actions « exo-TFPB » au programme d'actions du Contrat de Ville.

Il conviendra également de réaliser un diagnostic partagé des quartiers prioritaires afin d'actualiser la convention de Gestion Urbaine de Proximité.

Concernant le Conseil citoyens, il conviendra de relancer un appel à candidatures.

Pour la Ville de Saint-Quentin :

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, la ville de Saint-Quentin a entendu les difficultés des Saint-Quentinois dans leurs relations avec les administrations nationales pour réaliser les démarches en ligne. Elle a donc fait le choix d'ouvrir 12 lieux dans chaque quartier.

Ces espaces de solidarité 2.0 s'inscrivent dans une démarche solidaire pour accompagner les populations peu à l'aise avec le numérique et qui ont besoin d'un accompagnement. Ainsi des personnes appelées « correspondants numériques » y accueillent les habitants. Ces correspondants sont formés pour donner des informations de base et guider les saint-quentinois.

Les 12 espaces sont équipés d'ordinateurs connectés à internet, d'imprimantes et de scanners. L'accès y est libre et gratuit.

Les habitants peuvent :

- Consulter leurs emails, effectuer leurs démarches administratives en ligne, rédiger un CV, se connecter aux sites pour une recherche d'emploi ou de stage, se perfectionner ou simplement aller sur Internet,
- Etre accompagnés par un correspondant numérique pour les aider dans leurs premiers pas et acquérir les compétences de base,
- Etre aidés par un correspondant numérique pour créer une adresse email, un espace personnel pour leurs échanges avec Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, les services de l'Etat (carte grise, permis de conduire...) ou encore faire des recherches sur internet.

Les correspondants numériques sont là pour aider et faciliter l'accès aux services mais n'ont pas vocation à faire à la place des habitants.

Où sont les 12 lieux d'accueil ?

Faubourg d'Isle



📍 **CCAS**
60, rue de Guise
tél : 03 23 08 81 81



📍 **Mairie Annexe
du Faubourg d'Isle**
72, rue Cronstadt
tél : 06 38 76 34 59
(Jusqu'en 2020)



📍 **Maison de Services
à la Population**
46-48, rue Général
Leclerc
(ouverture en 2020)

Europe



📍 **Centre Social
Europe**
17, avenue Robert
Schuman
tél : 03 23 62 03 43

Vermand



📍 **Multicité Centre
Social du
Vermandois**
5, rue Paul Codos
tél : 03 23 06 24 70

Centre-Ville



📍 **Espace citoyen,**
27, rue Victor Basch
tél : 03 23 64 95 47



📍 **Médiathèque Guy
de Maupassant**
9, rue des canoniers
tél : 03 23 64 61 50



📍 **La Maison de l'Emploi
et de la Formation
du Saint-Quentinois**
9 place la Fayette
tél : 03 23 04 03 06

Saint-Martin



📍 **Centre Social
Saint-Martin**
13bis, rue Jean
Falloux
tél : 03 23 64 67 98

Artois-Champagne



📍 **Centre Social
Artois-Champagne**
5, rue des Ardennes
tél : 03 23 64 69 57

Remicourt



📍 **QuentinWeb,**
53, rue Henry Dunant
tél : 03 23 06 32 20

Neuville



📍 **Centre Social
Neuville**
6, avenue Pierre
Choquart
tél : 03 23 08 99 99

Les mesures en faveur de l'accompagnement des enfants et des jeunes vers la réussite

- Les Cités éducatives

La Ville de Saint-Quentin a été retenue en mai 2019 comme territoire éligible pour participer au programme des cités éducatives, dans le cadre de la mobilisation pour les habitants des quartiers prioritaires.

Le 5 septembre 2019, les Ministres de l'éducation nationale et de la jeunesse et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ont fait connaître leur décision de labelliser comme cité éducative le territoire Europe / Hanotaux.

La ville est donc actuellement en phase d'approfondissement reposant sur :

- La coordination des politiques éducatives du territoire, plus particulièrement de l'éducation prioritaire et du projet académique,
- Le lien avec les grandes stratégies nationales et les politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités pouvant densifier ces territoires à haute qualité éducative,
- Le pilotage de la cité éducative, avec une équipe projet dédiée et une gouvernance associant les partenaires institutionnels, les associations et les habitants.

Trois enjeux transversaux font l'objet d'une mobilisation particulière :

- La relation des parents avec l'école et les institutions,
- Le vivre ensemble et les valeurs de la République,
- La poursuite d'études et l'insertion professionnelle à travers l'orientation, la découverte du monde du travail, l'emploi des jeunes sortis précocement du système scolaire et la formation, avec une attention forte pour les 16 – 18 ans.

Les mesures en faveur du lien social, de l'éducation à la citoyenneté et du bien vivre ensemble

- Elaboration du projet social des centres sociaux municipaux 2020 - 2023

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales. Elle s'appuie sur des équipements de proximité, notamment les centres sociaux. La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et à la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales du territoire.

Le projet social repose sur une démarche spécifique qui permet de structurer méthodologiquement les activités des centres sociaux. Il est la clé de voute des

structures d'animation de la vie sociale et se fonde sur une démarche transversale et participative associant les bénévoles, les habitants, les acteurs locaux.

Il est construit en référence aux trois finalités et missions générales de l'animation de la vie sociale et aux besoins constatés. Il présente les axes d'interventions prioritaires et les objectifs généraux poursuivis au travers du plan d'actions et d'activités adaptées.

- **Les orientations de travail définies dans le projet social 2020 - 2023**

Des axes de travail ont été déterminés à la suite du diagnostic de territoire et des échanges avec les habitants, les associations et les partenaires.

Orientations	Objectifs poursuivis
<p>AXE 1 Affirmer le centre social comme lieu d'accueil et de prise en charge pour tous</p>	<p>Faciliter la prise en charge des publics fragilisés Consolider l'offre existante en direction du tout public Formaliser l'accueil des nouveaux habitants</p>
<p>AXE 2 Transmettre le socle commun des valeurs d'éducation populaire</p>	<p>Transmettre le savoir et la connaissance</p>
<p>AXE 3 Consolider les actions favorisant les liens sociaux par l'implication et la participation des habitants</p>	<p>Soutenir la participation et les initiatives des habitants Inscrire le bénévole au cœur de nos projets Inciter les publics à devenir acteurs de la vie locale</p>
<p>AXE 4 Consolider les actions parentalité</p>	<p>Soutenir la fonction parentale Affirmer la fonction et la place des référents familles dans une stratégie de développement</p>
<p>AXE 5 Poursuivre le travail d'amélioration de la communication</p>	<p>Proposer des modes de communication adaptés Valoriser davantage les actions des centres sociaux</p>

Pour la Région Hauts-de-France :

Il convient d'intégrer dans l'avenant, **les priorités régionales du cadre d'intervention régionale en faveur des quartiers de la politique de la ville**. En effet, la délibération n°20161396 du 13 octobre 2016 complétée par la délibération 2019.00351 du 28 mars 2019 définissant les 4 priorités d'intervention pour la Région des Hauts-de-France est intervenue après la signature du Contrat cadre (le 29 juin 2015).

Quatre priorités régionales sont affirmées afin de concourir à la transformation des quartiers :

Priorité 1 : Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers (*Lutte contre l'illettrisme, apprentissage, développement du commerce et de l'artisanat, de l'innovation sociale, insertion par l'économie...*) ;

Priorité 2 : Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3 (*Economie du partage, développement des circuits-courts, augmentation de la durée de vie des produits, lutte contre le gaspillage, mise à disposition de biens et de services sobres en carbone, lutte contre la précarité énergétique, développement de la mobilité durable...*) ;

Priorité 3 : Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat (*opérations d'investissement permettant une meilleure organisation urbaine, opérations relevant de la Gestion Urbaine de Proximité...*) ;

Priorité 4 : Le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) (*soutien de microprojets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité*).

Pour la mise en place de cette politique, il existe **3 dispositifs** :

- **Le Soutien Régional à l'Emploi et à l'Innovation (SREI)**

Le SREI correspond aux crédits spécifiques « politique de la Ville » de la Région Hauts-de-France au titre de la programmation annuelle.

Chaque EPCI dispose d'une enveloppe annuelle prédéfinie intégrant des crédits d'investissement et de fonctionnement, permettant de financer principalement des projets répondant aux priorités régionales énoncées ci-dessus, mais aussi à des projets répondant plus spécifiquement à des besoins locaux et rentrant dans le cadre du contrat de ville.

Dans le cadre du SREI, la Région soutient le **Projet d'Initiative Citoyenne (PIC)** qui a pour but de développer une **citoyenneté active** dans les quartiers, à travers une **animation de proximité** (association porteuse) et une **gestion participative** (comités d'attribution). Cela se concrétise par la mise en place d'un fonds de participation pour financer des micro-projets initiés par des habitants et/ou des associations.

- **Le dispositif « Nos Quartiers d'Été »**

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France soutient durant la période estivale des démarches d'animation sociale et culturelle des quartiers s'inscrivant dans le pacte social et républicain, vecteur de citoyenneté et visant à la consolidation du lien social entre habitants, générations, territoires. Ces démarches doivent être menées en collaboration avec les habitants bénéficiaires, reposer sur des partenariats inter-associatifs et rechercher des actions inter-quartiers voire inter-territoires.

Un appel à projets régional annuel précise les objectifs poursuivis ainsi que les critères d'éligibilité du dispositif.

- **Le soutien régional aux quartiers des contrats de ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

A ce titre une enveloppe pluriannuelle est consacrée aux projets urbains des quartiers des contrats de ville retenus dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. L'accompagnement régional est traduit dans les conventions pluriannuelles opérationnelles à l'issue d'un travail de dialogue avec chaque EPCI.

- **Article 3 : Les modalités de gouvernance et l'ingénierie du contrat de ville**
 - **Animation territoriale, instances de pilotage, composition, rôle de chaque partenaire**

Le pilotage du Contrat de Ville

- **Le Comité de Pilotage** est composé de :
 - L'Etat représenté par le Préfet du département, qui délègue le Sous-Préfet de Saint-Quentin,
 - La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois par sa Présidente,
 - La Ville de Saint-Quentin par son Maire,
 - Le Conseil Régional par son Président,
 - Le Conseil Départemental par son Président,
 - La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne par son Président,
 - Partenord Habitat par son Directeur Territorial,
 - Clésence par son Directeur Général,
 - La Banque des Territoires - groupe Caisse des Dépôts par son Directeur.

Le Comité de Pilotage est présidé par la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ou son représentant.

Le Comité de Pilotage définit les orientations politiques, valide l'appel à projets annuel et valide le programme d'actions annuel tenant compte des éléments de bilan et d'évaluation du programme d'actions précédent.

Le Comité de Pilotage peut se réunir sur tout sujet en relation avec les orientations stratégiques de la Politique de la Ville.

Ayant contribué à la construction et à la mise en œuvre du Contrat de Ville, les signataires, dans leur domaine de compétence, seront intégrés dans le processus de validation.

- **Le Comité technique** est composé des techniciens délégués par les membres du Comité de Pilotage et de l'équipe opérationnelle du Contrat de Ville.

Le Comité Technique est dirigé par la Direction de la cohésion communautaire de la communauté d'agglomération.

Le Comité Technique applique les orientations politiques du Comité de Pilotage,

propose un programme d'actions au Comité de Pilotage.

- **Les conseils citoyens** sont au nombre de quatre (Europe, Vermandois, Neuville et Faubourg d'Isle).

Les conseils citoyens s'appuient sur les conseils de quartier, instances consultatives mises en place à l'initiative du Maire par tirage au sort le 7 novembre 2014. Il conviendra de relancer un nouvel appel à candidatures des conseils citoyens.

Les conseils citoyens sont associés au Contrat de Ville à plusieurs niveaux :

- aux comités techniques pour l'examen technique des projets annuels,
- et à l'évaluation.

- **Article 4 : Evaluation**

- **Point sur la dynamique initiée sur votre territoire**

Chaque année, l'Agglomération du Saint-Quentinois élabore un rapport annuel reprenant des indicateurs dans les thématiques suivantes :

- Habitat - Cadre de vie - Accès aux services publics ;
- Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture ;
- Pratiques sportives ;
- Développement économique, emploi, formation, insertion ;
- Santé - prévention.

Concernant les indicateurs de l'Etat, et afin de procéder à l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville, il a été proposé par les sites « politique de la ville » du département que l'Etat collecte des indicateurs communs auprès de ses services.

- **Conclusion**

- **Enjeux à court et moyen terme**

Cf. tableau ci-joint.

Protocole d'engagements renforcés et réciproques
2020-2022

Fait à Saint-Quentin, le

Pour l'Etat,

Pour la Communauté
d'Agglomération du Saint-
Quentinois,

Pour le Conseil Régional
Hauts-de-France

Le Préfet de l'Aisne

Le Vice-Président en charge
de la politique de la ville, de la
prévention de la récidive

Le Président

Pour le Conseil Départemental de
l'Aisne,

Pour la Ville de Saint-Quentin,

Pour la Banque des
Territoires – groupe Caisse
des Dépôts,

Le Président

Le Maire

Le Directeur Régional

Pour la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Aisne,

Pour Partenord Habitat,

Pour Clésence,

Le Directeur

Le Directeur Territorial

Le Directeur Général

ANNEXES

Engagements des signataires :

L'Etat (conventions interministérielles)

Emploi :

- Assurer la présence de ses services dans les quartiers prioritaires, par des solutions adaptées à la diversité des territoires,
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires (CUI-CAE, emplois d'avenir, garantie jeunes, Evaluation en Milieu de Travail, actions de parrainage...),

Sports / jeunesse :

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive (CNDS),
- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des Jeunes (service civique, programme européen jeunesse en action),

Education (1^{er} degré) :

- Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun,
- Conforter une école bienveillante et exigeante,
- Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire,
- Mise en œuvre de nouveaux rythmes scolaires,
- Scolarisation des enfants de moins de trois ans (dispositif en place à l'école Laroche depuis septembre 2014 ; adaptation des structures d'accueil en partenariat avec la Ville de Saint-Quentin, formation des enseignants à hauteur de 36 heures sur trois années),
- Conforter le dispositif "plus de maîtres que de classes" (Quatre dispositifs en place à la rentrée scolaire 2014 : école Henri Arnould, école des Girondins, école Ferdinand Buisson, école Paringault),
- Mise en place d'un conseil école-collège dans chaque secteur qui propose des actions de coopération et des projets pédagogiques communs à un collège et aux écoles de son secteur,
- Développer de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école (PRE, planification par école des rencontres avec les familles),
- Lutter contre le décrochage scolaire,

Education (2nd degré) :

- Lutter contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification, contre l'absentéisme, et les comportements à risques,

Egalité Homme - Femme :

- Le CIDFF est financé par la DRDFE (Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité entre les femmes et les hommes) pour assurer des permanences juridiques au point info droit de Saint-Quentin et pour participer aux forums emploi et formation afin de promouvoir la mixité des métiers,

- L'ADAVEM est financée par la DRDFE pour assurer un soutien psychologique des femmes victimes de violences conjugales à raison d'une demi-journée par semaine,
- La Jeune Chambre Economique (JCE) de Saint-Quentin est financée par la DRDFE pour mettre en place une action de valorisation de l'entrepreneuriat féminin,

Culture (orientations de la DRAC) :

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction : mobiliser les équipements culturels, développer la pratique artistique, développer les résidences d'artistes,
- Priorité à la jeunesse : le plan national d'éducation artistique et culturelle (en lien avec l'Education nationale),
- Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'expression citoyenne et changer l'image des quartiers : pour la Drac, soutien déjà confirmé aux associations audio-visuel,
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : lien avec l'architecture et la rénovation urbaine.

Santé (orientations de l'ARS) :

- L'accès aux soins de premier recours (Maisons de santé pluri professionnelles),
- La prévention et promotion de la santé.

Sécurité :

- Mobilisation au travers des actions du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Au travers de l'ensemble de ses moyens (contribution des différents services de la Communauté d'Agglomération, locaux, équipements), la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois s'engage à impulser, accompagner, mettre en œuvre toute initiative concourant à améliorer les conditions de vie de habitants issus des quartiers prioritaires dans une logique de développement du territoire de l'agglomération.

La sécurité et la prévention de la délinquance

Autour de 4 programmes d'actions :

- Programme d'actions pour les publics exposés à la délinquance,
- Programme d'actions pour la protection des victimes, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes,
- Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique et en matière de sécurité routière,
- Programme d'actions pour la police des campagnes et de l'environnement.

Le Développement économique

- Soutenir et accompagner l'innovation au travers des outils existants (dispositifs d'accueil d'entreprises comme la Pépinière Créatis, Euratechnologie ...).

Les équipements sportifs

- Garantir l'accès aux équipements sportifs de de la communauté d'agglomération (COSEC, piscines et espaces aquatiques).

Environnement

- Ateliers de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets. Ateliers de recyclage et de réemploi.
- Animations « nature » au parc d'Isle.

Habitat

- Accompagner les habitants dans la réduction des factures d'énergie, mobilisation des aides pour la réalisation de travaux.

La Ville de Saint-Quentin

Au travers de l'ensemble de ses moyens (contribution des différents services de la Ville, locaux, équipements), la Ville de Saint-Quentin s'engage à impulser, accompagner, mettre en œuvre toute initiative concourant à améliorer les conditions de vie de habitants issus des quartiers prioritaires.

Le Cadre de vie

- Assurer une relation quotidienne avec les Saint-Quentinois dans les domaines de la propreté, de la voirie.

L'Education

- Garantir le meilleur accueil des enfants et des familles (à l'école, à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires et aux études surveillées, aux accueils et centres de loisirs municipaux, dans les crèches).
- Favoriser la réussite de tous (accès au sport, à la santé, à la prévention, à la citoyenneté, aux savoirs, à la culture, aux loisirs).
- Sensibiliser les enfants à la prévention des risques (santé et nutrition scolaire).

L'animation, les Sports et la Vie Associative

- Garantir l'accès aux équipements sportifs de la ville et de la communauté d'agglomération (City Stades, terrains de proximité dans les quartiers, Palais des Sports).

La Culture et le Patrimoine

- Favoriser l'accès à tous et pour tous à la Culture et au Patrimoine au travers des différents équipements et lieux culturels.

Les mesures en faveur de l'accompagnement des enfants et des jeunes vers la réussite

➤ Le projet éducatif de territoire 2018 - 2021

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet 2018 - 2021, partagé avec les acteurs, consiste en l'accompagnement des enfants et de leurs familles avec un plan global. Si les difficultés du territoire sont connues, Saint-Quentin dispose également de nombreuses ressources et d'un dynamisme fort avec la mise en place d'actions permettant de travailler sur l'ensemble du temps de l'enfant :

- Reprise des garderies périscolaires associatives en difficulté par la ville,
- Création d'un dispositif d'immersion bilingue au sein de l'école Lavisse,
- Développement de projets spécifiques dans chaque école,
- Accueil d'enfants autistes et développement d'un pôle ressource pour les enfants dits « dys » inauguré le 3 octobre 2019,
- Lutte contre l'illettrisme et la promotion de la lecture,
- Expérimentation sur le développement de places d'internat.

Les ambitions de ce projet éducatif de territoire :

- Former les citoyens de demain,
- Promouvoir l'égalité et la réussite,
- Accompagner la parentalité,
- Développer les compétences numériques et scientifiques pour préparer aux métiers de demain,
- Développer la confiance et l'autonomie,
- Favoriser l'engagement et le volontariat.

Le Conseil Régional Hauts-de France

Intervention régionale en faveur des habitants des quartiers prioritaires en politique de la ville

➤ Un partenariat Région / EPCI affirmé et stabilisé jusqu'en 2022

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'engagement de la Région Hauts-de-France s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats de ville.

Le partenariat régional relatif aux contrats de ville est essentiellement cadré par les délibérations : n°2019.001817 du 24 septembre 2019, n°2019.00351 du 28 mars 2019, n°20170456 du 30 mars 2017 et n°20170046 du 02 février 2017. Ces différentes

délibérations fixent les priorités régionales ainsi que le périmètre financier pour la période 2017-2022 pour chaque contrat de ville.

Par ailleurs, suite à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de laïcité et des valeurs républicaines par l'assemblée régionale du 28 juin 2018 (délibération n°20180831), la Région contribue aux enjeux de défense des valeurs républicaines, du principe de laïcité et de prévention de la radicalisation.

Pour cela, elle mobilise l'ensemble des leviers dont elle dispose en complément des actions déjà menées par l'Etat, les collectivités et les acteurs de la société civile et soutient uniquement les projets respectant ces valeurs. Ces thèmes ont été priorisés dans les contrats de ville dès la programmation 2020.

Dans le cadre de cet engagement en faveur des quartiers prioritaires, la Région Hauts-de-France s'appuiera sur ses politiques de droit commun (crédits de droit commun par exemple, Hauts-de-France en Fête, dispositifs d'accompagnement aux actions culturelles, de soutien aux milieux associatif et sportif, d'appui à l'efficacité énergétique...) et sur son cadre d'intervention en faveur des quartiers de la politique de la ville qui se traduit par les trois dispositifs spécifiques suivants :

- **Soutien régional à l'Emploi et à l'Innovation (SREI)** : 57 045 € de crédits annuels en fonctionnement et 68 326 € en investissement, pour le contrat de ville de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois dans le cadre de l'appel à projet annuel (délibération n°20161857 des 13 et 14 décembre 2016) ;
- **Dispositif « Nos Quartiers d'Été »** : doté d'une enveloppe régionale, sans réservation par territoire dans le cadre d'un appel à projets annuel régional ;
- Soutien régional aux quartiers du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : 5, 83 millions d'euros (délibération n°20170731 du 29 juin 2017).

En supplément de ces trois dispositifs, des crédits FEDER au titre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) ont été réservés pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois dans le cadre du PO 2014 - 2021 afin de soutenir des projets liés à la transformation urbaine, écologique et sociale du territoire.

➤ **Quatre priorités régionales affirmées afin de concourir à la transformation des quartiers**

- Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers (Lutte contre l'illettrisme, apprentissage, développement du commerce et de l'artisanat, de l'innovation sociale, insertion par l'économie...) ;
- Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3 (Economie du partage, développement des circuits-courts, augmentation de la durée de vie des produits, lutte contre le gaspillage, mise à disposition de

biens et de services sobres en carbone, lutte contre la précarité énergétique, développement de la mobilité durable...) ;

- Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat (opérations d'investissement permettant une meilleure organisation urbaine, opérations relevant de la Gestion Urbaine de Proximité...);
- Soutenir le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) : microprojets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité.

Pour la mise en œuvre de ces priorités, 3 points d'entrée susceptibles de favoriser l'innovation ont été identifiés :

- Le numérique, comme facilitateur d'accessibilité de services, de création de biens communs, de création d'outils de développement économique ;
- L'innovation sociale ou l'invention de réponses nouvelles aux besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés ;
- La participation des habitants : la Région veillera à ce que la participation des habitants soit intégrée aux actions et projets qu'elle subventionne.

Le Conseil Départemental de l'Aisne

Priorités générales du Conseil départemental de l'Aisne

L'engagement du Département de l'Aisne s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats de ville avec la mobilisation des politiques d'aides de droit commun, et de ses services en termes d'ingénierie et de connaissance des territoires et publics associés, notamment ses Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS).

Les thématiques prioritaires sont les suivantes :

- Prévention maternelle et infantile : prévention et aide à la parentalité,
- Protection de l'Enfance,
- Aides et accompagnement social : accompagnement des populations avec les dispositifs d'aide de droit commun et prise en charge appropriée dans le cadre du Code de l'Action sociale,
- Insertion et retour vers l'emploi,
- Accompagnement des personnes âgées et personnes en situation de handicap,
- Logement et cadre de vie.

Par ailleurs, le Département accompagnera au cas par cas les projets des collectivités au titre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, notamment :

- L'accès aux services et promotion de la santé (dispositif Aisne partenariat Investissement),
- la médiation numérique.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne

La CAF de l'Aisne poursuit des objectifs partagés par la politique de la ville en tant que politique de cohésion urbaine et de solidarité, au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants. Les principes de mixité sociale, prévention des discriminations, rééquilibrage territorial, sont inscrits dans les engagements de la convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche « famille » pour la période 2018 à 2022 :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants,
- Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité,
- Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles,
- Accompagner la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances,
- Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale,
- Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables,
- Favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

La branche « famille » entend être présente auprès de toutes les familles, tout au long de la vie.

Les territoires et publics visés peuvent recouper ceux définis comme prioritaires pour les interventions de l'action sociale de la CAF, qui s'appuient sur des méthodologies éprouvées et valorisées par la branche « famille », en rendant visible l'ensemble des interventions de la CAF sur un territoire donné, dont celles de la politique de la ville.

La Ville de Saint-Quentin et la CAF de l'Aisne ont signé pour la période 2018 à 2021, une Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires en fixant les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, la CAF dispose d'une palette d'interventions diversifiées : la contribution de ses équipes sociales sur les territoires concernés, les interventions relevant soit d'un financement national selon la réglementation institutionnelle, soit d'un financement local soumis à l'accord de son conseil d'administration et dans la limite des moyens qui lui sont dévolus.

Partenord Habitat

Créé il y a 100 ans, Partenord Habitat est un Office Public de l'Habitat dont l'organisation s'appuie sur cinq directions territoriales (Flandre Grand Littoral, Lille Métropole, Hainaut Douaisis Pévèle, Sambre Avesnois Cambrésis et Saint-Quentin).

Bailleur, constructeur, aménageur, promoteur, syndic et acteur de la rénovation urbaine, Partenord Habitat a pour mission première de répondre aux attentes résidentielles des Nordistes. Servir la cause de la solidarité est le sens de sa mission sociale et de sa raison d'être.

Au cœur des quartiers, au plus près des habitants 42 structures de proximité sont implantées au cœur du patrimoine. Cette organisation décentralisée, au plus proche des habitants, est garante d'une meilleure écoute, de réponses adaptées et de qualité de service pour l'ensemble des clients-locataires.

Ainsi, 20 agences assurant un véritable service de proximité au quotidien, 22 points service concernant 52 224 logements sont implantés dans plus de 300 communes des Hauts-de-France.

Les agences de Saint-Quentin

Sur le territoire Saint-Quentinois, cette organisation se décline en 2 agences situées sur les secteurs Neuville (2 526 logements), Europe (2 476 logements) et un point service sur le secteur du Vermandois.

Ces lieux sont dédiés à l'accueil de nos clients-locataires, les collaborateurs y traitent l'ensemble des demandes et se mobilisent pour assurer les services liés au logement et au cadre de vie.

Ainsi, 65 % du parc locatif du territoire Saint-Quentinois géré par Partenord Habitat est situé dans l'un des quatre quartiers prioritaires de la politique de la Ville suivants :

- Europe
- Vermand
- Neuville
- Faubourg d'Isle

L'intervention de Partenord au sein des politiques locales de l'habitat

C'est localement, à l'échelle des territoires de coopération intercommunale, que se construisent et se mettent en œuvre les politiques de l'habitat. Les réponses à apporter aux habitants sont différenciées selon les territoires.

Dans ce contexte, Partenord Habitat souhaite un ancrage territorial fort qui se traduit par le développement de partenariats approfondis avec l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels œuvrant localement, en particulier dans les quartiers prioritaires pour agir le plus efficacement possible.

La qualité de vie urbaine est un objectif fort du contrat de ville. Celle-ci passe par l'atteinte et la mobilisation de moyens complémentaires adaptés à la diversité des situations afin de proposer une qualité de service équitable sur l'ensemble du territoire. Les surcoûts de gestion induits dans le cadre des démarches de gestion urbaine de proximité sont pris en compte dans le cadre de l'abattement de TFPB.

C'est au travers des conventions de gestion de l'abattement de la TFPB que seront déclinées les orientations à privilégier pour atteindre ces objectifs.

Celles-ci sont fondées sur l'identification des moyens de droits communs et moyens spécifiques qu'il est nécessaire de promouvoir suivant un programme d'actions qui se décline autour des thématiques suivantes :

1- Proximité/Qualité de service

Partenord Habitat s'engage à être au plus proche des locataires des quartiers prioritaires et à assurer une présence de proximité adaptée au fonctionnement des quartiers.

Pour ce faire, Partenord Habitat dispose de 2 agences de proximité et un point service, situés au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces points d'accueil seront, dans les années à venir, déménagés, toujours au sein des quartiers prioritaires de la ville, afin d'assurer une meilleure visibilité, une qualité d'accueil encore meilleure de nos locataires et une accessibilité sans faille.

Les gardiens et agents d'immeuble, au nombre de 46, agissent au sein des quartiers prioritaires de la Ville afin d'assurer un contact quotidien avec les locataires. Outre leurs missions classiques, ils ont en charge une veille technique de l'ensemble des parties communes et le relevé des actes de vandalisme. Ils sont en contact permanent avec les forces de l'ordre et la médiation sociale et familiale afin de prévenir, au plus vite, toute situation d'occupation abusive des halls d'immeubles.

La démarche d'amélioration de la qualité de service sera poursuivie afin d'améliorer les moyens de prise en compte des réclamations, leurs délais de traitement et d'intervention ainsi que la mesure de la satisfaction obtenue.

Pour ce faire, Partenord Habitat a d'ores et déjà développé la notion d'interlocuteur unique du locataire, le responsable client, qui l'accompagne tant sur la gestion du bail que sur les réclamations techniques liées à son logement ou encore le traitement des troubles.

Partenord Habitat propose un service téléphonique 24h/24 et 7j/7 permettant la prise en compte des urgences.

2- Animation, lien social et vivre ensemble

Partenord Habitat s'engagera dans :

- La poursuite de sa politique de mise à disposition de locaux à des associations,
- La poursuite du soutien aux actions favorisant le vivre ensemble,
- Le développement des chantiers d'insertion,
- Le développement des actions de maîtrise des charges de ses locataires.

Un accompagnement social est également proposé, dans chacune des agences de proximité, au travers des chargés de précontentieux.

3- Gestion des déchets

Partenord Habitat, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et les ambassadeurs du tri, améliorera la gestion de la collecte des encombrants et développera le tri sélectif au travers de la mise en place de conteneurs enterrés ou d'un système de tri alternatif.

4- Partenariat / participation des habitants

Partenord Habitat développera, spécifiquement en quartiers prioritaires de la Ville, les rencontres en pied d'immeuble. Ces rencontres s'ajouteront aux instances classiques de concertation locative.

Par ailleurs, Partenord Habitat développera son réseau partenarial, en travaillant en étroite collaboration avec les services de la Ville, les associations locales et les travailleurs sociaux sur les problématiques liées aux quartiers prioritaires de la Ville.

5- Formation

Partenord Habitat poursuivra sa politique de formation en faveur de l'amélioration de la qualité de service, la sécurité des biens et des personnes ainsi que le respect des normes et réglementation en vigueur.

6- Amélioration du cadre de vie

Partenord Habitat assurera la réparation des actes de vandalisme, la sécurité et le maintien de la jouissance paisible des lieux loués et parties communes. Partenord Habitat engagera également les aménagements nécessaires pour répondre aux problématiques de sécurité spécifiques rencontrées sur certains sites.

Clésence – groupe Action Logement

Clésence, une société du groupe Action Logement

L'entreprise sociale pour l'habitat (ESH)- CLÉSENCE - société issue de la fusion de La Maison du CIL, Logivam et Picardie Habitat.

Historiquement implanté dans l'ex-Picardie, Clésence possède également des logements dans les départements du Nord, du Nord-Pas-de-Calais ainsi qu'en Ile-de-France. Grâce à ces fusions Clésence devient le 3^{ème} opérateur des Hauts-de-France et la 3^{ème} filiale du groupe Action Logement, avec un patrimoine de près de 50 000 logements, implanté dans 2 régions, 9 départements et plus de 300

communes. Clésence loge aujourd'hui plus de 90 000 locataires. Fort de l'investissement de ses 700 collaborateurs, ce grand territoire se découpe en directions territoriales, elles-mêmes déployées sur 36 points d'accueil et 16 agences.

Cette organisation permet une bonne compréhension des réalités locales et la décentralisation de ses équipes sur le terrain apporte une réactivité d'intervention et une concertation de tous les instants avec les différents acteurs.

L'agence Clésence de Saint-Quentin

L'agence Clésence de Saint-Quentin gère 4 875 logements, répartis sur différentes communes Clésence est présente sur 3 Quartiers Prioritaires de la Ville de Saint-Quentin : Europe, Faubourg d'Isle et Vermandois. Elle est également située sur le quartier de veille des Aviateurs.

En plus de l'agence située 80 boulevard Henri Martin à Saint-Quentin, Clésence dispose de deux bureaux de proximité sur le quartier Europe et sur le quartier des Aviateurs.

L'intervention de Clésence dans les Quartiers Prioritaires de la Ville

Dans le cadre de ses implantations et de son développement orientés autour de la territorialité et de la proximité, Clésence conduit des actions dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, quartiers qui nécessitent la mobilisation de moyens complémentaires en vue d'assurer une qualité de service homogène sur l'ensemble de son patrimoine.

La qualité de vie urbaine est un des objectifs des Contrats de Ville. Dans cette continuité, Clésence apportera, aux côtés des collectivités locales et des différents partenaires, son appui technique et sa participation financière pour la mise en œuvre du Contrat de Ville de Saint-Quentin, afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers. Ces contributions financières s'inscriront dans le respect d'un budget formalisé par le « Cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine », signé le 29 avril 2015.

Afin de décliner localement ce cadre national, des conventions d'utilisation de l'abattement TFPB seront signées par les différents intervenants.

Ces conventions fixeront les objectifs et les programmes d'actions à suivre. Chaque année, Clésence s'engage à rendre un bilan des dépenses engagées dans le cadre de la TFPB et des actions portées sur les quartiers.

Lors de l'écriture des nouveaux plans d'action Clésence consultera les représentants de locataires pour être au plus près des réalités de terrain et des besoins des habitants. Ces conventions d'utilisation de l'abattement TFPB ont vocation à s'articuler avec les démarches de Gestion Urbaine de Proximité et les grandes orientations du Contrat de Ville.

Les moyens mis en œuvre par Clésence

1- La mobilisation du droit commun : qualité de service client et accompagnement de projets immobiliers pour le cadre de vie

1-1 La qualité de service pour nos clients s'articule autour de 8 points forts :

- L'aide à la constitution du dossier de demande de logement,
- L'activation des aides financières possibles dont il est possible de bénéficier afin de réduire les frais d'entrée (avance de l'APL),
- Accueillir les clients dans un logement propre et sain (remise en état du logement),
- Communiquer les coordonnées des interlocuteurs privilégiés et être à l'écoute des clients 7 jours sur 7 et 24h sur 24,
- Répondre aux demandes de réparation et limiter les désagréments en cas d'intervention au domicile,
- Veiller à la qualité du cadre de vie (entretien des équipements (ascenseurs, contrôle d'accès), nettoyage et maintenance des parties communes et abords, gardiennage et surveillance des immeubles),
- Accompagner les clients lors du départ du logement,
- S'engager dans une démarche d'amélioration continue en mesurant régulièrement la satisfaction des locataires.

1-2 L'accompagnement des projets immobiliers pour l'amélioration du cadre de vie

Clésence a vocation à apporter aux élus locaux, dans le cadre de la réglementation des logements aidés et grâce à ses différents produits en locatif et en accession à la propriété, des solutions de logements pour tous les demandeurs.

Les compétences de Clésence sont multiples : construction et gestion de logements locatifs familiaux, acquisition et réhabilitation de logements, construction de résidences pour publics spécifiques : étudiants, jeunes salariés, personnes handicapées, personnes âgées, vente de parcelles libres, construction de logements pour l'accession à la propriété, vente HLM, syndic social, aménagement de zones urbaines complexes, résorption de l'habitat indigne, acquisition en bloc de patrimoine.

2- La mobilisation des crédits spécifiques TFPB pour une gestion renforcée des quartiers (intervention sur le quartier Europe, Faubourg d'Isle et Vermandois)

Préalablement à la mobilisation des crédits spécifiques à l'abattement TFPB, Clésence réalisera un état des moyens de gestion de droit commun comparativement au reste de son parc HLM, ceci afin d'identifier les surcoûts en matière de renforcement des moyens de gestion à côté de ceux spécifiquement déployés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Les actions relevant de l'abattement de TFPB – qui pourront notamment être portées par des structures associatives - devront soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale, et de développement social local en agissant spécifiquement sur les champs suivants :

- Favoriser l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier et former/soutenir les personnels de proximité,
- Favoriser l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habiter,
- Favoriser les dispositifs et actions en faveur de la tranquillité résidentielle (surveillance des chantiers, dispositif tranquillité, etc.),
- Favoriser les actions de développement social en faveur du vivre ensemble (accompagnement social spécifique, projets liés à l'habitat et au cadre de vie, à l'économie sociale et solidaire, mise à disposition de locaux associatifs, etc.) et du développement de l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, etc.),
- Renforcer l'efficacité du travail de gestion au quotidien (sécurité passive, gestion des accès aux caves, etc.),
- Renforcer la concertation et la sensibilisation des locataires (sensibilisation à la maîtrise des charges, enquête de satisfaction, etc.),
- Clésence intervient également dans les quartiers de veille active, comme celui des Aviateurs. Clésence apporte un soutien financier aux associations locales (exemple : Centre Social Saint-Martin) et développe des projets d'animation sociale et de proximité pour ses locataires.

La Banque des Territoires – groupe Caisse des Dépôts

La Banque des Territoires – groupe Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Saint-Quentin.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Banque des Territoires – groupe Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Banque des Territoires – groupe Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,

- Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Banque des Territoires – groupe Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...),
- Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...),
- Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers,
- Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Banque des Territoires – groupe Caisse des Dépôts pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Banque des Territoires - groupe Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Banque des Territoires - groupe Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

TABLEAU DE BORD - RENOVATION DU CONTRAT DE VILLE - AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Thème	Sous-thème	Priorités du contrat de ville	Eléments d'actualisation - Document(s) cadre(s)	Mesure(s) envisagée(s)
Cohésion sociale	1.1 Education	<p>*Accès à l'éducation et la prévention de l'illettrisme : - Agir contre l'échec scolaire : favoriser l'éducation et la scolarité des élèves en lien avec leurs parents. Permettre le développement des facultés d'apprentissage, l'éveil et l'épanouissement personnel des enfants. Sensibiliser aux enjeux du parcours et de l'orientation.</p> <p>*Lutte contre le décrochage scolaire et accès à des études supérieures et formation de qualité : - Accès à des études supérieures : faire connaître aux élèves les orientations possibles vers les grandes écoles et les métiers correspondants. - Mesures de lutte contre le décrochage scolaire (hors PRE) des collégiens et des lycéens ; - Mesures d'aide à une réorientation visant à aider les jeunes sortis du système scolaire.</p>	Depuis septembre 2019, le quartier Europe est labélisé cité éducative.	
	1.2 Santé	<p>*Education et la prévention dans le champ de la santé :</p> <p>- Actions d'éducation et de prévention à la santé ; - Prévention des conduites addictives.</p> <p>*Actions en faveur de l'accès aux soins</p> <p>*Initiatives en faveur de la santé par le sport.</p>		
	1.3 Parentalité	<p>*Soutien à la parentalité - Soutien à la fonction parentale ; - Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP); Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)</p> <p>*Petite enfance - Crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP). Conventionnement avec Pôle emploi.</p> <p>*Droits sociaux : - Soutenir les actions relatives aux permanences d'accueil, d'écoute et d'orientation qui permettent l'accompagnement des personnes dans les démarches administratives.</p>		
	1.4 Culture	<p>*Diffusion culturelle : - Les pratiques culturelles et artistiques ; - L'accès à l'offre et aux équipements culturels.</p> <p>*Médias de proximité et audiovisuels, vecteur pour la maîtrise de la langue française et de l'expression écrite : - Presse écrite, magazines, journaux de quartiers ; - Les radios associatives ; - Les médias numériques, médias en ligne.</p>	Dispositif Nos quartiers d'été mis en place par la Région Hauts-de-France	
	1.5 Lien social et citoyenneté	<p>*Jeunesse - Accompagner la jeunesse au travers des Points d'accueil et écoute jeunes et des autres lieux d'écoute et d'orientation des jeunes ; - Favoriser l'accès aux pratiques sportives ; - Améliorer la réponse préventive en matière de radicalisation.</p> <p>*Médiation sociale : favoriser l'accompagnement et la mise en relation des publics avec les structures sociales, éducatives ou encore sanitaires. Contribuer à la restauration du lien social et à un meilleur accès aux droits.</p> <p>*Accès à la citoyenneté : - Education à la citoyenneté et au civisme ; - Favoriser le vivre ensemble au travers de l'histoire des quartiers et la mémoire des habitants ; - Appropriation des services et dispositifs publics au travers des ateliers des savoirs sociolinguistiques.</p> <p>*La participation des habitants : - Permettre aux habitants d'être les principaux acteurs de la vie de leur quartier et du développement local. Favoriser le lien social et le mieux vivre ensemble ;</p> <p>*La connaissance des droits, le soutien juridique et l'accès aux services publics : Accueil, écoute et orientation pour faciliter l'accès à l'orientation et aux services publics.</p>	Délibération de la Région Hauts-de-France du 13 octobre 2016 complétée par la délibération du 28 mars 2019 à travers la priorité 4 : le projet d'initiative citoyenne et le dispositif "Nos quartiers d'été".	
	1.6 Prévention et lutte contre les discriminations, égalité femmes hommes	<p>*La prévention et la lutte contre les discriminations : - Accompagnement social, juridique, d'accès à la justice des personnes victimes de discriminations. - Actions de prévention et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et le sexisme.</p>		
	1.7 Sport	<p>Favoriser les animations sportives de proximité, - Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs sportifs.</p>		
	1.8 Sécurité et prévention de la délinquance		Nouveau contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance revisité en 2020.	<p>Thématique sécurité / prévention à renforcer en lien avec le nouveau CISPD. Le CISPD porte sur les 4 programmes suivants :</p> <p>- Programme d'actions pour les publics exposés à la délinquance (prévenir la délinquance des mineurs, prévention en matière d'addictologie, prévention de la radicalisation, prévention de la récidive, la réparation-sanction),</p> <p>- Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes,</p> <p>- Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique et en matière de sécurité routière,</p> <p>- Le programme d'actions pour la police des campagnes (hors quartiers prioritaires) et de l'environnement.</p>

Emploi et développement économique	2.1 Emploi	<p>*Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage, accueil, information et accompagnement de premier niveau ; - Accompagnement à l'insertion professionnelle et notamment accompagnement renforcé des jeunes ; - Mise en relation demandeurs/employeurs, soutien aux rencontres avec les entreprises et les employeurs ainsi que les actions en faveur de la diversité. 	Délibération de la Région Hauts-de-France du 13 octobre 2016 complétée par la délibération du 28 mars 2019	<p>Thématique prioritaire</p> <p>S'appuyer sur le projet de territoire de l'Agglo pour développer l'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi en s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire.</p> <p>S'appuyer sur le projet de territoire de l'Agglo pour faire le lien avec les pépites de l'Agglo (parc animalier ...), le tourisme fluvestre, source de gisement d'emplois (tourisme vert...). Prévoir des formations en amont pour les publics les plus éloignés de l'emploi (droit commun de la Région).</p>
	2.2 Développement économique	<p>*Développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à la création d'activité, détection et soutien à l'émergence de projets ; - Accompagnement de projets, l'accès au financement, l'accès aux locaux d'activités et soutien à l'économie sociale et solidaire. 	Délibération de la Région Hauts-de-France du 13 octobre 2016 complétée par la délibération du 28 mars 2019	
	2.3 Formation	<p>Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers (lutte contre l'illettrisme, apprentissage, développement du commerce et de l'artisanat, de l'innovation sociale, insertion par l'économie...)</p>	Délibération de la Région Hauts-de-France du 13 octobre 2016 complétée par la délibération du 28 mars 2019	
	2.4 Lutte contre l'illettrisme, Inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme	<p>*Prévention et lutte contre l'illettrisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux savoirs de base et aux compétences clés en direction des jeunes sans qualification sortis du système éducatif ou des bénéficiaires de formation en alternance, des salariés rencontrant des difficultés professionnelles ou des bénéficiaires en insertion - Prévention de l'illettrisme, en contribuant aux apprentissages des enfants et des adolescents (lecture, écriture, expression orale) et en suscitant chez eux l'envie et le plaisir de lire. - Appropriation du français : pour les personnes en situation d'illettrisme, les publics scolaires en insécurité linguistique, les 16-25 ans sans qualification et sans emploi, les étrangers apprenants. 	Délibération de la Région Hauts-de-France du 13 octobre 2016 complétée par la délibération du 28 mars 2019	
Cadre de vie	3. Cadre de vie et gestion urbaine de proximité	<p>*Gestion Urbaine de Proximité (GUP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions liées à la GUP ; - Soutien à l'ingénierie et à la formation dans le cadre de la GUP. <p>*Logement et habitat : l'accès au droit au logement et l'accompagnement au logement.</p> <p>*Transport et mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de plates-formes mobilité ; - Développement et la mutualisation de services favorisant la mobilité. <p>• Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat (opérations d'investissement permettant une meilleure organisation urbaine, opérations relevant de la Gestion Urbaine de Proximité...)</p>	Délibération de la Région Hauts-de-France du 13 octobre 2016 complétée par la délibération du 28 mars 2019	<p>Thématique prioritaire. La gestion urbaine de proximité. Réaliser un diagnostic en marchant sur les 4 QPV et proposer un programme d'actions.</p> <p>Renforcer l'implication des bailleurs dans le cadre de l'exo-TFPB.</p> <p>Intégrer le programme d'actions « exo-tfpb » au programme d'actions du Contrat de Ville.</p>
Gouvernance	4.1 Gouvernance locale (articulation entre services, instruction, comité technique, comité de pilotage)	Comité technique, comité de pilotage, conseil citoyen, équipe de projet		
	4.2 Evaluation	Evaluation macro et micro	Enjeux modifiés au fil du temps et chaque année en fonction de l'évaluation, rééquilibrage des thématiques notamment avec la lettre de cadrage de l'Etat.	
Conseils Citoyens	5. Accompagnement et mobilisation des habitants	Conseil citoyen		Relancer un appel à candidatures pour renouveler les conseillers citoyens.
Annexes	6.1 Plan de lutte contre les discriminations			Elaborer un plan territorial de lutte contre les discriminations.
	6.2 Plan de prévention de la radicalisation			Etablir un plan de prévention de la radicalisation dans le cadre du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
	7. Annexes du Contrat de Ville 2015-2020			Réinterroger les partenaires du CDV sur leur politique de droit commun (cf. partie "Engagement des partenaires" du CDV 2015-2020 actualisé).